

**COMMUNE
DE
ST JEAN LES II JUMEAUX**



☎ 01 64 35 90 12
📠 01 64 35 73 69

**N° 2021.089
Arrêté de circulation
LA NOUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la demande formulée par la société SYLVAIN ENVIRONNEMENT 16 bis Grande Rue 77440 TANCROU pour effectuer des travaux d'abattages d'arbres à La Noue du 31 mai au 01 juin 2021 inclus.

ARRETE

Article 1 - Pendant la période du 31 mai au 1^{er} juin inclus, afin de réaliser des travaux d'abattages d'arbres, la Voie Communale N° 9 sera fermée à la circulation et sera réglementée de la façon suivante :

- Les travaux seront protégés par des panneaux de signalisation ;
- La circulation sera totalement coupée par des barrières et des panneaux « route barrée » ;
- Une déviation par le chemin rural reliant La Noue à Montceaux lès Meaux sera mise en place dans les deux sens de circulation durant toute la période d'interdiction de circulation.

Article 2 - La signalisation est à la charge du pétitionnaire.

Article 3 - Le présent arrêté sera adressé à :

- Le pétitionnaire,
- La Mairie de Montceaux lès Meaux.

Fait à Saint-Jean, le 21/05/2021

Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.

